

Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères



Réduisez vos déchets, la nature s'en souviendra !

EDITO

Tout augmente ! Et la collecte et le traitement des déchets font également parties des hausses annoncées : taxe en hausse, pétrole en hausse... La seule solution pour les limiter est de réduire notre production de déchets. Nous en produisons tous beaucoup trop. Et lorsque nous voulons nous en débarrasser nous nous trompons de lieu ! 70% du contenu de nos poubelles d'ordures ménagères devrait être dirigé vers une autre filière de traitement : une meilleure valorisation qui coûterait moins cher.

Adopter un geste de tri efficace est une réelle nécessité! Les textiles dans les bornes prévues à cet effet, le verre dans les récup'verre, TOUS les emballages et TOUS les papiers dans les bacs jaunes. Cela n'est évidemment pas suffisant ! Il faut changer notre façon de consommer ! Poser un STOP PUB sur la boîte aux lettres, boire l'eau du robinet, acheter d'occasion, acheter en vrac et la quantité juste, et bien sûr composter ses déchets de préparation et ses restes de repas en composteur individuel ou partagé.

La collecte des déchets ménagers

Ordures Ménagères mises dans un sac poubelle fermé puis le déposer dans le bac



Papiers et Emballages à recycler à déposer en vrac dans le bac



Emballages en Verre à jeter dans la colonne une fois vide



Les dépôts au sol sont INTERDITS !

Emballages à Recycler

DU NOUVEAU

• 1er janvier 2023

TOUS les papiers et
TOUS les emballages
SE TRIENT !



Un doute, une question, ... contactez-nous au 05 62 71 32 96

À trier en vrac et bien vidés !

• 1er janvier 2024

INTERDICTION
de déposer les
déchets alimentaires
dans les poubelles



VOUS POUVEZ :

Nourrir les animaux



Composter en tas
ou dans un composteur



Demandez votre composteur au 05 62 71 32 96 ou sur le site www.sipom.fr

Réduisons Les végétaux

Bien choisir les végétaux, que nous plantons dans notre jardin, est important.

Privilégier les essences locales, adaptées et rustiques qui nous demanderont peu d'entretien et dont les branches seront valorisables.



Quelques exemples :

*chêne kermes ou blanc,
prunellier, viorne lantane,
saule, noisetier, amandier
Arbousier, Aubépine, charme,
pommier, prunier, ...*

Il est interdit de jeter
les végétaux dans les
poubelles !
Il est possible de les
broyer !



Comment utiliser, les feuilles mortes, la tonte, les petits branchages ?

- pour pailler nos haies, nos arbres, notre potager,... disposé en couche épaisse (~15 cm), cela protégera le sol des gelées, limitera l'utilisation de l'eau et atténuera l'apparition des mauvaises herbes.
- pour le composteur : en tant que matière sèche carbonée régulièrement incorporée au compost.

Faisons ainsi des économies de temps et d'argent !



Lorsque vous TAILLEZ
vos HAIES,
vos BRANCHES
ou que vous TONDEZ ...

Vous détenez une
ressource insoupçonnée !

Ne les brûlez pas !



La circulaire du 18
novembre 2011
relative à l'interdiction
du brûlage à l'air libre
vous l'interdit !

nos déchets !

Le compostage

COMPOSTER : c'est transformer
NATURELLEMENT les déchets de cuisine et les
déchets de jardin en compost (engrais naturel)
tel de l'humus.

Les déchets
de cuisine



Epluchures, fruits
et légumes abîmés



Restes
de repas



Noyaux,
coquilles d'oeufs



Les déchets
de jardin



Marc de café,
sachets de thé



Pain



Mouchoirs,
essuie-tout



Laitages,
croûtes de
fromages

50 kg/hab./an
c'est la quantité de
déchets organiques
compostables par an et
par habitant.

Les composteurs et lombricomposteurs sont mis à disposition
gratuitement des habitants du territoire.

Réservez le vôtre :

par téléphone au 0562713296

par mail : animateurs@sipom.fr

ou via le site www.sipom.fr

NOUS PRENONS VOS COORDONNÉES ET UN/E ANIMATEUR/
TRICE VOUS CONTACTE POUR PRENDRE LE RENDEZ-VOUS
D'INSTALLATION A VOTRE DOMICILE.

Le SIPOM propose un service de broyage à domicile sous certaines conditions :

- convention à signer,
- forfait incluant le déplacement et 1h de broyage avec 1 agent du Sipom,
- toute heure supplémentaire entamée est dûe.

N'hésitez pas à contacter le SIPOM au 05 62 71 22 83.

Si vous ne souhaitez pas garder le broyat, l'enlèvement est facturé.



Réduisons nos déchets !

Collecte annuelle de textiles
Semaine Européenne de Réduction
des Déchets
du 19 au 27 novembre

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures peuvent être déposés à la Mairie de votre village jusqu'au 27 Novembre 2022 pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés.

Grands Vêtements

Chemise, Jeans, Jogging, Jupe, Manteau, Pantalon, Polo, Pull, Robe, Sweat shirt, T-shirt, etc.



Petits Vêtements

Bonnet, Chaussettes, Collant, Cravate, Écharpe, Gants, Foulard, Layette, Lingerie, Maillot de bain, etc.



Linge de maison

Drap, Gant de toilette, Nappe en tissu, Serviette, Taie d'oreiller, Torchon, etc.



Chaussures

Baskets, Bottes, Chaussures de sport, Sandales, Tonges, etc.



Les consignes à suivre



Vêtements



Linge



Chaussures



Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront reportés ou recyclés

Vous pouvez déposer



Vos **vêtements** et **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Même usés, ils seront valorisés
MERCI



Que deviennent vos dons ?



Pour plus d'informations sur la 2^e vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen

Portraits

Yoann CLERC

Bonjour Yoann, depuis quand travaillez-vous au SIPOM ?

Après avoir travaillé quelques années pour Toulouse Métropole en tant que chauffeur-ripper, je suis arrivé en avril 2022 au sein du SIPOM par mutation.

Quel poste occupez-vous ?

Je suis chauffeur-ripper. Un jour je conduis le camion de collecte et le lendemain je suis ripper c'est à dire derrière le camion, je collecte les bacs des particuliers et des points de regroupement.

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?

J'apprécie de pouvoir travailler dans de bonnes conditions : bonne ambiance et matériel adapté. Les camions sont régulièrement contrôlés et maintenus en bon état de fonctionnement par les garagistes du site. Je suis très content et je remercie mes collègues pour leur accueil.

Qu'est-ce qui vous déplaît ?

Je trouve dommage que nous trouvions encore du verre dans les poubelles (vertes ou jaunes). Heureusement cela ne concerne qu'une petite minorité. Sur le territoire les habitants sont bienveillants envers notre métier.

.....
Didier DUSSEL : Agent de collecte du verre

Bonjour Didier, depuis quand travaillez-vous au SIPOM ?

J'ai commencé ma carrière au SIPOM, puis j'ai travaillé de nombreuses années pour TRIFYL en tant que chauffeur, je suis revenu en mars 2021 au SIPOM par mutation.

Quel poste occupez-vous ?

Je collecte le verre sur le territoire avec un camion grue, et ce toute l'année et quelque soit le temps. Seul un grand vent d'autan peut empêcher la collecte. Je l'emmène, ensuite chez Briane Environnement où il est concassé et trié, lavé puis convoyé vers la Verrerie Ouvrière d'Albi pour qu'il soit trié et recyclé.

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?

D'être autonome sur les circuits de collecte et d'assurer un service public de qualité.

Qu'est-ce qui vous déplaît ?

Les incivilités, les habitants qui déposent le verre au sol devant la colonne alors qu'elle n'est qu'à moitié pleine.

Est-ce que quelque chose vous étonne ?

Oui, certaines personnes n'ont toujours pas compris que les bouteilles, les pots, les bocaux en verre doivent aller dans le récup'verre. Il en reste encore beaucoup trop dans les poubelles.



Et si nous préparions Noël autrement ...

1) Optons pour un calendrier de l'avant fait maison !

2) Choisissons un sapin pour la vie

3) Confectionnons des décorations naturelles ou recyclées

4) Offrons des cadeaux de seconde main ou dématérialisés !

6) Utilisons des couverts réutilisables

5) Optons pour des emballages réutilisables (en tissu par exemple)

7) N'oublions pas de trier nos déchets !
Les sapins sont à évacuer en déchèterie.



A DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ! Ne pas jeter dans vos Ordures Ménagères !



Gravats



Verre



Déchets spéciaux



Petits électroménagers



Métaux



Bois non traité



Végétaux



Textiles
Linges
Chaussures



Lampes



Huile de friture



Huile de vidange



Batteries



Mobilier



Carton



Gros électroménagers



Bois traité

Les déchèteries sont gratuites pour les particuliers

Caraman du mardi au samedi - Puylaurens mardi, jeudi, samedi - Revel du lundi au samedi **de 9h à 12h et 14h à 17h50**

SIPOM - 19 avenue Marie Curie - 31250 REVEL

Ouverture des bureaux

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - Tél. 05 62 71 22 83

Directrice de la publication Me Evelyne ROUANET. Crédits photos : SIPOM, CITEO, EcoFolio

